

# La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1<sup>re</sup> page: 5 fr. la ligne; 2<sup>e</sup> page: 3 fr. la ligne  
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : Un an 10 fr.; France et Etranger : 12 frs

## Le manuel du parfait socialiste

Notre bibliothèque en est dépourvue

Il paraît que nous ne sommes plus socialistes par ce que nous trouvons que le respect de l'autorité f... le camp chez nos protégés qui se permettent vis à vis de leurs caïds, certains caïds, un manque absolu de correction, une liberté d'allure et de langage qu'aucun français ne tolérerait de la part d'un compatriote, même si celui-ci avait quelque droit à se conduire en malotru et en goujat

C'est cependant le spectacle attristant que tout le monde peut voir dans certains caïdats dont les titulaires manquent d'énergie et peut-être aussi de réactivité de vie.

Nous ne prétendons pas que l'indigène doive se présenter devant son caïd comme les bourgeois de Calais, mais entre cette position et celle qu'ont fini par prendre insensiblement les indigènes de certains caïdats qui n'ayant pas été relevés du péché de paresse, il y a une distance.

Ils font comme le nègre de Mac Mahon, ils continuent à bafouer l'autorité du représentant du bey et du dar el bey.

Et pour remettre un peu d'ordre, de discipline et de respect de l'autorité quelques changements s'imposent dans un personnel où le favoritisme tient trop de place.

Nous pourrions citer des noms qui n'auraient jamais dû obtenir des postes de caïd où qu'une confiance mal placée leur a fait obtenir

Le gouvernement est assez renseigné pour savoir quels sont ses représentants qui sont sujets à caution.

Mais que nous voilà loin de notre socialisme mauvais teint d'après un bon confrère qui nous taxe de rétrograde.

Rétrograde ?

Pour être un bon socialiste il faut être sans doute des amis du « Quotidien », participer à des festins de Lucullus et opiner du bonnet à toutes les fantaisies qui passent par la tête de ceux qui ne connaissent du socialisme que les avantages qu'il procure, il faut saluer la victoire du « bloc des gauches » qu'ils soient radicaux ou radicaux socialistes pour avoir de nouveau le spectacle écœurant d'avant-guerre que nous donneront certains d'entre eux.

Eh ! bien, ce socialisme n'a rien de commun avec le nôtre et pour le moment nous mettons l'intérêt de la de la France au-dessus de tout même de notre idéal républicain et socialiste.

Quand la France sera sortie des difficultés sans nombre qui l'assaillent, même de la part de ses anciens alliés, alors nous déploierons notre drapeau fièrement et franchement.

Pour le moment, nous nous recueillons en cherchant à comprendre pourquoi un Painlevé, acquiné à un Malvy, protecteur d'Almercyda, qui faillit nous faire perdre les fruits de la victoire de la Marne,

est porté au pinacle pendant qu'un Groussier, autrement intéressant, est obligé de rentrer dans le rang par la volonté stupide d'électeurs inconscients ou avinés par l'or de Moscou.



L'élection de la Réunion nous intéresse un peu, M.

Boussenoit ayant été le rapporteur de notre emprunt

de 255 millions qui seront employés à liquider la situation laissée par le prédécesseur du directeur général actuel des Travaux publics l'illustre M. Michaux, et ce qui restera de disponible pourra être employé utilement, mais la Tunisie aura de ce chef quelque chose comme un milliard à rembourser, une paille !

Nous étions étonné que MM. Boussenoit et Gasparin, députés de la Réunion, partis ensemble pour aller solliciter le renouvellement de leur mandats aient rompu le pacte qui les liait et se soient présentés chacun sur une liste différente

L'explication nous est fournie par la « Victoire sociale » un vaillant journal de l'île Bourbon qui nous apprend que M. Boussenoit aurait eu vis à vis de son co-listier un langage peu parlementaire tel que « Gasparin, je le vomis.

C'était, sans doute, l'effet de la traversée que provoquait ce vomissement.

Bref M. Boussenoit resta sur le carreau et M. Gasparin fut élu avec son nouveau co-listier M. Brunet, gouverneur général par interim de Madagascar et victime du plus criant passe-droit au profit d'un jeune neveu de M. Doumergue, président du Sénat. Il serait à désirer que M. Brunet ne se contente pas de la satisfaction d'avoir été élu député et qu'il porte la question à la tribune de la Chambre pour dénoncer et flétrir les actes de favoritisme au profit des fils, frères ou neveux de parlementaires ou personnalités en vue.

La République des camarades devrait avoir vécu après la grande guerre et malheureusement nous voyons chaque jour qu'elle a surgé à la tourmente qui a fauché quinze cent mille fils de France, ou fils adoptifs qui se sont fait casser la gueule pour que les fils à papas continuent à être bien casés et prébendés grâce au fameux piston.

Il faut que cela cesse, mais nous ne voyons pas qu'on en prenne le chemin depuis cinq ans que les hostilités ont pris fin.

Si l'on doit avoir des préférences, elles doivent aller à ceux qui sont sortis éclopés de la guerre et par leur vaillance et leur bravoure nous ont sauvés de l'esclavage qui nous attendait si l'ennemi nous avait réduits à merci.

## Echos et Nouvelles

Le bon décret

c'est celui du 13 mars 1924 « 7 chaâbane 1342 »

Reproduisons-le à l'intention de nos lecteurs qui nous réclament sa reproduction en nous demandant de joindre nos efforts à ceux de nos confrères qui ont demandé au ministre de ne pas céder aux sollicitations des mercantils qui voudraient obtenir son retrait pour pouvoir recommencer leur méfaits.

Louanges à Dieu !

Nous, Mohamed El Habib, Pacha-Bey, Possesseur du Royaume de Tunis.

Vu nos décrets antérieurs des 8 septembre 1916 et 12 novembre 1919, chapitre 1 ;

Attendu qu'en présence de l'augmentation continue du prix de la vie, il échet dans l'intérêt de l'ordre public d'en faire revivre les dispositions.

**Avons pris le décret suivant :**

Article premier. — Nos décrets des 8 septembre 1916 et 12 novembre 1919, chapitre premier, relatifs à la spéculation illicite, sont remis en vigueur et devront être appliqués jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé par Nous.

Art. 2. — L'écart entre le prix de vente d'un ou plusieurs objets ou denrées pourra être retenu comme élément constitutif du délit.

Vu pour promulgation et mise à exécution : Tunis, le 13 mars 1924.

Le Ministre plénipotentiaire Délégué à la Résidence Générale de France à Tunis

DE CASTILLON SAINT-VICTOR

**A l'office tunisien de colonisation**

Toute la presse a réclamé la suppression de ce rouage parfaitement inutile actuellement, ou tout au moins sa réduction à « un seul et unique correspondant », or, il paraît que loin d'entrer dans les vues de l'opinion publique le directeur aurait été investi de la délégation particulière du résident général.

**Aux arrivées**

M. Longuehard, qui vient prendre la direction de nos tramways en remplacement de M. Bourbeau, appelé au siège à Paris comme ingénieur-conseil.

Nous lui adressons nos souhaits de bienvenue.

**La Conférence du P.L.M**

Notre parution ne nous a pas permis d'insérer le communiqué de la compagnie et nous regrettons de n'avoir pu assister à la belle causerie de M. Paul Lefèvre qui a fait passer un moment d'autant plus agréable que le temps était particulièrement chaud ce jour-là.

**A la Banque de Tunisie**

Notre ami M. Bessis, co-directeur de la Banque de Tunisie est rentrée dans notre bonne ville après un assez long séjour à Paris.

**Le ruban violet**

Dans la dernière promotion des palmes académiques nous relevons avec plaisir les noms de nos amis MM. Truillot, secrétaire de la commune mixte de Tébessa et Cohen-Tanugi, directeur de la Maison Wallut et Cie à Tunis.

Un chaleureux mabrouk.

**Dans la famille Sakhat**

Nos amis MM. Ahmed et Ali Sakhat caïds de Sfax et de Tadjerouine viennent d'avoir la douleur de perdre leur mère, nous les prions d'agréer l'assurance de notre vive sympathie et de la part que nous avons prise au nouveau malheur qui les frappe.

**Un nouveau journal**

Un nouveau journal « La Liberté » vient de paraître sous la direction de notre excellent confrère M. Guénard.

La période des grandes chaleurs, la proximité des grandes vacances et de la morte-saison n'ont pas arrêté son ardeur combative.

Nous lui adressons nos plus confraternelles souhaits de bienvenue avec nos vœux de réussite.

Demandez partout

**l'anisette Gras**

AGENT DEPOSITAIRE J. CURTELIN Fils 19 rue du Maroc, Tunis. Tél. 0.95

Dans le Nichan Iftikhar

Le « Sahel de Sousse » annonce que notre ami M. de Lacroix propriétaire du Grand Hôtel de France de cette ville vient d'être fait officier du Nichan Iftikhar.

Sincères félicitations.

Le pacha de Marrakech à Korbous

On annonce l'arrivée à Korbous de Si el Hadj Tami Glaoui, le grand pacha de Marrakech, immensément riche puisqu'il leva et équipa de ses propres deniers une harka de dix mille hommes pour réduire une tribu dissidente qui nous donnait du fil à retordre.

Un jour, étant de passage à Paris, il lui prit la fantaisie de donner une fête orientale au Carlton-Hôtel qui ne lui coûta pas moins d'un demi-million. D'après la « Tunisie Française » il serait arrivé en auto et aurait mis 8 jours pour accomplir le trajet de 2400 kilomètres. Qu'il soit le bienvenu.

**La sécurité au Maroc**

La pacification est complète, dit-on, au Maroc, les dissidents viennent les uns après les autres demander l'aman qui leur est accordé après le sacrifice obligatoire d'un veau gras.

Alors que signifient les avis dans le genre de celui-ci qui sont transmis périodiquement à la presse pour avertir le public que dorénavant, à partir de telle date, la sécurité sur la route de la Haute Moulouya (c'est-à-dire par très loin d'Oudjda de Berkane) ne sera plus assurée les lundis de chaque semaine pour permettre aux troupes assurant le service de sécurité de disposer d'un jour de repos hebdomadaire.

Mince de sécurité ! dirait gavroche où à chaque tournant de route on est exposé à recevoir un pruneau dans l'œil ou autre part.

**Les deuils**

Les jours se suivent avec leur cortège de joie et de douleurs...

Nous avons à enregistrer la mort de M. B. Buisson, le bon papa Buisson, directeur général honoraire de l'Enseignement public, ancien directeur du Collège Alaoui et président du Syndicat d'Initiative d'Hamman-Lif.

Nous nous inclinons profondément devant la tombe de cet homme de bien et prions sa famille d'agréer l'assurance de nos condoléances attristées.

M. Côme, sous-directeur des chemins de fer algériens de l'Etat à Alger vient d'avoir en douleur de perdre sa mère, Mme I B Côme, décédée en France.

Nous le prions d'agréer nos très sincères condoléances.

**Divergences de dates sur les fêtes musulmanes**

Ceux qui pensent que les fêtes musulmanes ont lieu partout le même jour, dans tous les pays d'Islam se trompent étrangement.

Ainsi en Tunisie le jeûne de Ramadan a commencé le 4 avril pour finir le 3 mai au soir ; en Algérie le 4 Avril pour finir le 4 mai et au Maroc sans doute le 5 avril puisque les fêtes marquant la fin du Ramadan ont eu lieu le 6 mai et à cette occasion toutes les banques du Maroc avaient fermé leurs portes pour participer aux réjouissances et réceptions données à l'occasion de l'Aïd Sghir.

En Tunisie, à part les Administrations de l'Etat, le pays vaqua à ses occupations ordinaires.

Il serait à désirer que sans proclamer jours fériés pour certaines fêtes musulmanes l'usage s'établisse de chômer sinon toute la journée au moins l'après midi.

**Magistrature et Poésie**

On sait qu'en Algérie l'alexandrin est un produit de la magistrature assise. En France, les chats fourrés traduisaient Horace... ou Pétrone. Mais voici qu'un haut dignitaire de la Cour de Cassation, atteint, lui aussi, du virus poétique, vient de perpétrer ce petit morceau :

Fallait-il que j'en vinsse  
Qu'en vos fers vous me retinsiez,  
Que pour, quelque temps, je m'abstinsse  
Et plus épris, je redevinasse,  
Sans que compte vous m'en tinsiez ;  
Fallait-il que je me complusse  
A jurer sans que vous me crussiez  
Et que trop tard je m'aperçusse  
Qu'il fallait que je mourusse  
Sans qu'aucun grévous m'en sussiez.

**A la Dépêche Tunisienne**

Nous adressons nos plus sincères félicitations à notre excellent confrère et ami M. Andrien Tillot qui vient d'être définitivement nommé rédacteur en chef du grand quotidien du matin.

**Le bloc des gauches et la dictature de l'argent**

Pour une fois, reproduisons l'Humanité. M. Daniel Renoult y fait sur la dictature de l'argent et le bloc des gauches des réflexions qui ne sont pas dénuées d'une amère justesse :

Il y eut jadis, dit-il, l'époque du Bas-Empire. Nous allons vivre celle de la Basse-Démocratie. Les forces sociales qui soutinrent, durant les lustres qui précédèrent la guerre, la démocratie sont profondément décomposées.

La corruption politique atteindra sous le régime du bloc des gauches une intensité inouïe.

Des journaux criblés de dettes, comme le Quotidien, Paris-Soir, dit M. Renoult, prétendent installer leurs équipes à tous les postes du pouvoir :

Il faut se féliciter que la brutalité des gens du Quotidien ait, dès le début, annoncé à tous vers quel système de corruption et d'immense favoritisme nous marchons.

Le bloc des gauches va nous donner, à cet égard, bien mieux encore que le bloc national.

Et puis réfléchissez aux conséquences politiques inévitables d'une semblable situation. Il n'est pas concevable que les grandes puissances d'argent ne se hâtent pas de trouver les truchements nécessaires pour agir de façon décisive sur ces journaux criblés de dettes, qui ne sont défendus par la discipline d'aucun parti et qui sont si puissants.

S'il en était autrement, le capitalisme ne serait plus le capitalisme.

**L'Administration veut introduire le bolchevisme à Madagascar**

Voici une note relative à un projet d'arrêté instituant à Madagascar et Dépendances une taxe personnelle et additionnelle sur le revenu. Elle a soulevé un tel tollé que le gouvernement s'est empressé de le retirer :

Dans sa dépêche ministérielle N° 55 en date du 7 juin 1922, le Ministre des Colonies s'exprimait ainsi sur la nécessité de réformer le système fiscal de Madagascar :

« En résumé, l'assiette de la plupart des impôts directs demande à être améliorée en vue d'une plus juste répartition de leur poids sur les diverses catégories de contribuables. Cette nécessité est déjà apparue, du reste, aux diverses autorités locales. Il me suffira d'alléguer à cet effet qu'en donnant son approbation au projet de budget pour l'exercice 1922, M. l'inspecteur Général des Colonies, Directeur du Contrôle, a cru devoir indiquer :

« Que le budget a grossi considérablement de 1919 à 1922, sautant de 59 millions à 85 millions environ. Que le fait d'augmenter les taxes déjà existantes est une façon trop simple de demander un effort aux contribuables, qu'il y aurait lieu de différencier sur lui, suivant leurs revenus. Qu'en somme, une réforme du système fiscal actuellement en vigueur est à envisager ».

Le Ministre concluait en invitant l'Administration locale à mettre sans retard à l'étude la réforme projetée de manière à ce qu'elle puisse être soumise à un examen approfondi de sa part avant le 1er Janvier 1924.

C'est en exécution des prescriptions rappelées ci-dessus que diverses commissions furent appelées en 1922, à examiner les propositions de modification du régime fiscal, présentées par les Chefs de province et les Assemblées locales du Commerce.

Les solutions envisagées pour la réforme de l'assiette de la taxe mobilière négligeant de considérer que la taxe devait tenir lieu d'impôt sur le revenu, n'envisageaient que sa simplification sans s'inquiéter de la répartition des charges fiscales selon la force contributive de chaque contribuable.

Le projet que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'approbation de la Commission, spécialement instituée à cet effet, s'est inspiré du système métropolitain sur le revenu. Il a, cela va sans dire, été simplifié et adapté aux contingences locales.

Tout d'abord, la taxe personnelle mobilière créée par arrêté du 18 Octobre 1918 est supprimée et remplacée par une taxe personnelle fixe et additionnelle sur le revenu.

Elle se compose de deux éléments :  
 1° - Une taxe de capitation de 50 fr. en équivalence des divers impôts acquittés par l'indigène ;  
 2° - Une taxe additionnelle sur le revenu.

Le principe directeur de cette taxe additionnelle est, en effet, l'établissement d'une relation aussi étroite que possible entre les moyens d'un contribuable et les charges à lui imposer. Elle est établie, en principe, d'après des faits constatés et non plus selon le système indiciaire qui s'attachait à l'habitation personnelle, considérée comme signe extérieur de la richesse.

Le souci de proportionner les charges aux facultés imposables se manifeste dans le projet, tout particulièrement par la réserve à la base de tous les revenus d'une fraction variable, considérée comme minimum d'existence et affranchie à ce titre de tout prélèvement au profit de la collectivité, par des réductions opérées sur la taxe elle-même en considération des charges de famille.

Il convient de passer en revue les différentes taxes additionnelles en exposant très sommairement pour chacune d'elles le mode de calcul de la taxe.

**Taxe additionnelle sur les traitements et salaires, émoluments et pensions**

Le revenu imposable est déterminé à l'aide des renseignements que le texte oblige les particuliers et collectivités qui payent, soit des traitements ou salaires, soit des pensions ou rentes viagères, à fournir au service de l'assiette.

sont affranchies de toute taxe à titre de minimum d'existence.

a) La partie des traitements, émoluments et salaires égale à :

- 6.000 francs si le contribuable est domicilié dans une localité de moins de 500 habitants ;
- 6.500 francs si le contribuable est domicilié dans une localité de 501 à 1.000 habitants ;
- 7.000 francs si le contribuable est domicilié dans une localité de 1.001 à 5.000 habitants ;
- 7.500 francs si le contribuable est domicilié dans une localité au-dessus de 5.001 à 10.000 habitants ;
- 8.000 francs si le contribuable est domicilié dans une localité au-dessus de 10.000 habitants

En outre pour le calcul de la taxe, la fraction du revenu imposable comprise entre le minimum exonéré et la somme de 12.000 francs, est comptée seulement pour moitié.

Le taux de l'impôt est fixé à 10%.

à suivre.

**L'élection présidentielle**

Au moment du tirage nous parvient la dépêche nous annonçant l'élection de Monsieur DOUMERGUE, président du Sénat.

Nous saluons avec plaisir le nouveau président de la République que nous avons le plaisir de connaître depuis le jour où il quitta Laghouat, où il était juge de paix pour aller siéger à la Chambre des députés

Nous remettons au prochain numéro la publication de notre liste de souscription pour le monument Garros à élever à St-Denis de la Réunion et la suite de notre article sur le dégagement de la Porte de France.

**NE PAS OUBLIER QU'À BIZERTE C'est au TERMINUS-HOTEL qu'on mange bien**

Anis **BERGER**  
 Claude  
 184, Boulevard National - MARSEILLE

A vendre Hotel bien achalandé dans ville intérieure. Nombreux matériel, bénéfices importants s'ail au bureau du journal.

A vendre à St Germain, jolie villa de 4 pièces, veranda, (construction légère) eau de Zaghuan, joli jardin - prix intéressant - s'adresser au bureau du journal.

**Maison de Pyrotechnie**  
 Fondée en 1888  
**Paonessa Père & Fils**  
 Artificiers  
 Inventeurs de Projectiles de Guerre  
 Fabricateurs de S.A. le Bay et de la ville de Tunis  
 fabrique à Borj-el-Magasin de vente : 3, rue de Brolog,  
 Vente et location d'articles d'illuminations et de décorations drapeaux français et internationaux de toutes dimensions sur commande, entreprise d'illuminations électriques pour les Fêtes Publiques et privées  
**TRIBUNES EN LOCATIONS**  
 Téléphone : 4.30

**Korbous**

Saison du 15 Novembre au 15 MAI  
 Etablissement Thermal, avec masseurs diplômés sous la Direction de M. le Docteur Caillon  
 Prix de pension par jour, comprenant chambre petit déjeuner du matin, déjeuner et dîner (sans vin)  
 Hôtel des Thermes : 25 à 27 frs  
 Hôtel des Sources 20 frs.  
 Location de villas et d'appartements.  
 S'adresser aux bureaux de la Compagnie à Korbous même sans qu'il soit besoin d'aucun intermédiaire d'aucune sorte.  
**Restaurant Cachir.**  
 Transports automobiles en autocar de la Maison Albert Bonan 4 avenue de Carthage Tunis  
 Départ à 8 h. du matin

Le lait est le plus concentré **BERNA** riche suisse en crème  
 C'est le plus cher mais le meilleur  
 Dépositaires: 3 rue des Belges - Tunis  
**PHARMACIE BLOCH**  
 4, Avenue de France, et rue Al-Djazira  
**BLOCH Léon Fils**  
 Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe  
 de l'Université de Montpellier  
 Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger  
 Téléphone 553

**POUR VOS TRACTEURS**  
**POUR VOS AUTOS**  
 N'employez que l'huile **Victorine** reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 20 ans. **Comptoir Général des Produits Lubrifiants.** Av. J.-Ferry - Tunis

**Raymond Valensi**  
 INGÉNIEUR ARCHITECTE  
 22, rue de Russie - TUNIS  
 Dépôt de Machines Agricoles  
 41, Rue Al-Djazira

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX  
 Documentation la plus complète et la plus variée  
**EXCELSIOR**  
 GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN à 20 cent.  
 Abonnements: à EXCELSIOR TROIS MOIS SIX MOIS UN AN  
 Colonies françaises... 18 frs 34 frs 65 frs  
 Spécimen franco sur demande. - En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 3970), demandez la liste et les spécimens des Primes gratuites fort intéressantes.  
**DIMANCHE-ILLUSTRÉ**  
**EXCELSIOR-DIMANCHE**  
 Magazine illustré en couleurs  
 16 pages... 25 cent.  
 Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ SIX MOIS UN AN  
 Colonies françaises... 6.50 12 frs

**Maisons Recommandées**

- TUNISIA-PALACE** 1<sup>er</sup> ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.
- PRODUITS ALIMENTAIRES** et denrées coloniales - **Boccaro et Nizard** - Gros et Demi-Gros - Expédition à l'Intérieur - 1, Rue Léon-Roches - Tunis.
- Mercerie Parisienne** - Jacques Bismuth - Av. de France - Tunis. - Hautes nouveautés. - Seul Dépôt de gant "Perrin", parapluies "Revel" et parfumerie "Aryse" Fournitures complètes pour coiffeuses.
- Importation-Exportation de tous produits - **Mohamed Ellamti**, négociant, rue de France Soussé Tunisie - Adresse télégr. : Mohameds Ellamti - Soussé.
- Belle Jardinière** - Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes - Au Combray, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste - Tunis
- Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia - Tunis **J. & A. BEMBARON**. Vente, échange et location de Pianos.
- Entreprise Générale des Travaux Electriques - **A. Minaud et Fils**, ancien Aucouturier-Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis
- Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Guénod - 1<sup>re</sup> Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.
- Grande fabrique d'espadrilles Ripoll, Montera et Garcia. - Téléph. 24.17 - 1 R. Al-Djazira - Tunis - Gros demi-gros détail.
- SEMPRE AVANTI** - Brasserie de la Bourse S. Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE LUX, propriétaire - Soussé-Tunisie - Consommations de premier choix - Liqueurs de marque.
- Droguerie de la Poste. - S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. - Produits photographiques, produits chimiques etc.
- MANSOUR BEN GEMAA** - Shyp Chandler - Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie - Maison fondée en 1900
- MAURICE AZERM** 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis - Télégr. AZERM Tunis - Téléph. 8.48 - Quincaillerie - Ferronnerie-articles de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.
- LES GALERIES PARISIENNES** Alphonse Licari, pp<sup>ts</sup>, 1, Place Pichon - Soussé - Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1<sup>res</sup> marques connues - A. atelier de Modes - Maison de toute confiance
- Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris, avenue de France - Tunis - Bami frères et Cie, pp<sup>ts</sup>.
- Pharmacie Scemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis - Maison Française.
- Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.
- Artificiers - **PAONESSA**, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.
- Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI 117, Avenue de France - Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.
- Grand Hôtel de France - Premier ordre - L. deLacroix, propriétaire - Soussé (Tunisie).
- JAMAIS** rien ne vaudra l'Eau et la Poudre de riz Madame Maud Euvé Hyères (Var)  
**MAUD**  
 REP. DE LA RENAISSANCE - TUNIS

Le Gérant : E. LUMBERGO

**Comptoir National d'Escompte de Paris**  
 Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés  
 AGENCES DE TUNISIE :  
**TUNIS - BIZERTE - Sfax - SOUSSE MONASTIR**  
 Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)  
 Escompte et recouvrements  
 Toutes opérations de Banque  
 toutes opérations sur titres  
 Location de compartiments de **COFFRES - FORTS**  
 DÉPÔT DE COLIS

**Fabrique de Lits**  
 en tous genres et de tous systèmes  
 (Maison Française)  
 Expédition à l'Intérieur  
**V. LELLOUCHE & Cie**  
 MAGASIN : 16, Rue Bab Souika, 16 -- TUNIS  
 Téléphone : 9.41

**VÊTEMENTS**  
**J. BELL**  
 6, Rue d'Italie, TUNIS  
 Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance  
 Le meilleur marché de tout TUNIS

**AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE**  
 Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle  
 « LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs.  
 SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pilet-Will et 17, Rue Laffite - Paris  
 S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79  
 Agent Général et Inspecteur de la Cie

**C<sup>ie</sup> Générale Transatlantique**  
 Services Maritimes de la Méditerranée  
 AGENCE DE TUNIS  
 Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia  
 Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. - Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

**Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN**  
 DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)  
 BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia  
 Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hamman-Lif

**Banque Franco-Tunisienne**  
 de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens  
 La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

**C<sup>IE</sup> DE NAVIGATION MIXTE**  
 Cie Touache - Paquebots - Poste Française  
 Imm. au trib. de comm. de Lyon n° B 1624  
 AGENCE DE TUNIS  
 Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille  
 Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.  
 L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.  
**G<sup>DE</sup> DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI**  
 USINE A VAPEUR  
 Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS  
 Liqueurs de premier choix - Vins en gros  
 Spécialité d'Ameret de Fernet Licari  
 Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours ris 1900

**Aux Armes & Munitions de France**  
 Spécialité de Fusils à baguette, à percussion Centrale et à Hammerless  
 Choix de Révolvers et Pistolets automatiques  
 Vente de Poudre de l'Etat  
**TAIEB ELLAMTI - SOUSSE**  
 Téléphone 80 = Télégr. TAIEB ELLAMTI - Soussé

**- RESTAURANT DU JAPON -**  
 G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires  
 - 7, Rue Amilcar - TUNIS -  
 Service à la Carte - Repas sur commande - Vraie Cuisine italienne - Spécialité de Ravioli et Cassate - Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples - Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite  
 Procédés et brevets A. NOBEL  
**PELLET César**, Agent  
 DEPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3  
 Dynamite Gomme A et N - 1 Détonateurs, Mèches de mines 3 tissus goud round. Téléph. 1.39 - Adresse Télégr. : PELLE T - Tunis

L'Huile qui graisse le plus  
**« Vacuum Mobiloil »**  
 Marque "GARGOYLE"  
**Maison A. MODIGLIANI**  
 Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie  
 5, Rue Saint-Charles - TUNIS  
 Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

**Société Générale**  
 POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE  
 Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000  
 Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence  
 Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, Sfax  
 Principales opérations  
 Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ;  
 Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres de crédit circulaires - Change de monnaie.  
 correspondants sur toutes les places de France et l'Étranger

**Office Français Immobilier et Commercial**  
 « Assurances »  
 (20<sup>me</sup> ANNÉE)  
 28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.96

**Vous** si l'œuvre vendue : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.  
**Rien à payer** si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.  
 L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, acte sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines assurances toutes branches.  
 Nos « PETITES ANNONCES » rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

**Maison R. WALLUT & C<sup>ie</sup>**  
 (R. Wallut, G. Hofmann et O. Lacroix)  
 99, Rue de Portugal - TUNIS  
 Machines Agricoles et Industrielles  
 des Premières Marques  
 TRACTEURS & MOTO-CHARRUES  
 Catalogues et Références Franco sur demande

**Banque de Tunisie**  
 Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs  
 Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia  
 Succursales à BIZERTE, SOUSSE et Sfax  
 Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque.  
 Agence de la Compagnie Générale Transatlantique  
**MATERIAUX DE CONSTRUCTION**  
**B. BISMUTH**  
 Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie  
 Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Grues admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire  
 Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées  
 Fil de fer à fourrage 13-14-15  
 BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia |  
 Entrepôt : Rue de Portugal prolongée - TUNIS